



## NOTE D'INFORMATION – BUDGET PARTICIPATIF 2024



### Introduction

Le budget participatif est un dispositif de démocratie participative destiné à permettre une **implication concrète des citoyens dans la vie de la commune**. Les habitants de la ville sont invités à proposer des idées d'investissement pour améliorer leur cadre de vie.

En 2023, 3 projets ont été retenus.



## Budget participatif 2023



### Matériel pour atelier couture Médiathèque « le millefeuille »



### Parcours musical extérieur Devant le Foyer Soleil



### Chemin piétonnier Quartier clos bel air /Chemin des vignes

*Projet en cours de réalisation*



Pour 2024, le **budget global alloué par la commune est de 16 000 €** à répartir entre tous les projets retenus.

### Comment ça marche ?





## NOTE D'INFORMATION – BUDGET PARTICIPATIF 2024



1

J'ai une idée ou un projet. Je dépose un dossier.

Porteurs des projets : Habitants de Saint-Ouen – de tous âges

Dépôt des dossiers : jusqu'au 15 juin 2024.

Pour candidater, le projet doit s'inscrire dans au moins une des 3 thématiques :

- ▶ Agir pour l'écologie dans une démarche de développement durable
- ▶ Améliorer le cadre de vie
- ▶ Développer des liens sociaux et intergénérationnels dans les quartiers

**La municipalité reste néanmoins ouverte à toute autre proposition.**

2

Les projets sont étudiés par la commission, les services et en municipalité.

Ils sont alors classés en 4 catégories :

▶ **Réalisable**

Cette idée est jugée réalisable et son coût a été estimé. Si besoin, elle va être affinée lors des rencontres entre les porteurs du projet et les élus.

▶ **Non réalisable**

Cette idée est jugée non réalisable pour des raisons techniques ou financières.

▶ **Déjà prévu**

Cette idée correspond à une action déjà programmée par la commune. Elle sera prochainement financée et réalisée.

▶ **Hors du cadre**

Cette idée ne peut être prise en compte par le budget participatif car elle ne relève pas des critères suivants : intérêt général, compétences municipales, dépense d'investissement. Cependant, elle peut donner lieu à un autre projet réalisable.

3

La ville me répond, on en discute : Juillet à Septembre 2024

4

Les citoyens ne votent que si le montant cumulé des projets déposés dépasse le budget total alloué : octobre 2024

vote nominatif par papier en mairie et en ligne par internet

5

Les projets se réalisent : à partir d'octobre 2024

## QUE PUIS-JE PROPOSER ?

Pour être dans le cadre du budget participatif, votre idée doit pouvoir répondre à **4 critères** :

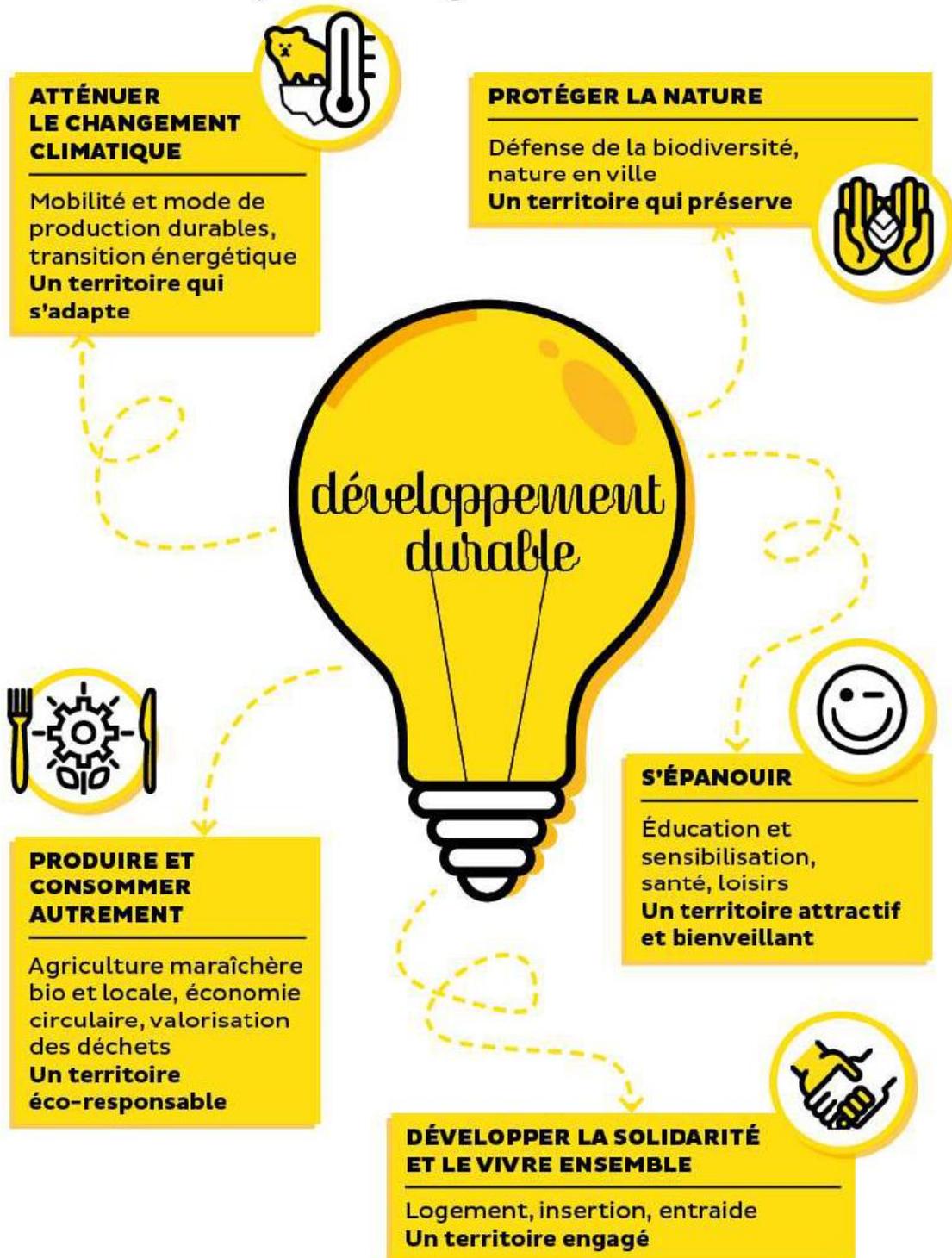
- **Elle doit répondre aux principes de développement durable au sens large** : épanouissement, lutte contre le changement climatique, solidarité, production et consommation différentes, protection de la nature.
- **Elle doit satisfaire un motif d'intérêt général**, c'est-à-dire une dépense qui doit profiter au plus grand nombre de citoyens.
- **Elle doit correspondre aux compétences municipales**, c'est-à-dire aux champs d'intervention de la Ville (espaces verts, propreté, urbanisme, éducation, culture, sport...).
- **Elle doit relever des dépenses d'investissement** réalisées dans le cadre de la mise en place d'équipements ou d'installations qui améliorent votre cadre de vie comme :
  - l'aménagement de jeux, de city stades... ;
  - l'implantation de mobilier urbain (bancs, points d'eau potable...);
  - la mise en éclairage de cheminements publics ;
  - la création d'espaces verts...



développement durable  
+  
intérêt général  
+  
compétence municipale  
+  
investissement  
=  
une idée pour votre quartier



# LE CRITÈRE DÉVELOPPEMENT DURABLE, C'EST QUOI ?





# Budget participatif 2024

## Dossier de candidature

*A retourner avant le 15 juin 2024*



<b>Titre du projet</b>	
------------------------	--

<b>Porteurs du projet</b>				
Nom	Prénom	Adresse	mail	téléphone

<b>Lieu de réalisation du projet</b>	
Quartier	
Lieu/adresse	

<b>Description du projet (texte ou dessin)</b>
--



